



République et canton de Genève

Commune de PRESINGE

Dans sa séance du **10 décembre 2018**, le Conseil municipal de Presinge a pris la décision suivante :

DÉLIBÉRATION RELATIVE AU TRANSFERT DU BÂTIMENT DE LA MAIRIE, 116 RTE DE PRESINGE, PARCELLE 2604, DU PATRIMOINE FINANCIER AU PATRIMOINE ADMINISTRATIF

Le Conseil municipal décide par 10 oui, soit à l'unanimité,

1. De transférer du patrimoine financier au patrimoine administratif, en transitant par le compte des investissements, le montant de 280'000 F représentant la valeur comptable de la parcelle 2604.
2. D'amortir ce montant au moyen de 30 annuités dès la première année d'utilisation du bien soit en 2019.

Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la Mairie de Presinge, le mercredi de 10h00 à 12h30, le jeudi de 16h30 à 18h00 et le vendredi de 10h00 à 11h30.

Dernier jour du délai référendaire : 11.02.19

Presinge, le 19 décembre 2018

.....